Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

DELIBERATION N° CC / 17 /509

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 DECEMBRE 2017

Date d'envoi de la convocation : 12 Décembre 2017
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 75
Nombre de Procurations : 10
Nombre de Votants : 85
Date d'affichage du compte rendu :
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT.

Présents : *Titulaires* :
Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Alexis FAIVRE, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Patrick FERRANDO, Michèle RODIER, Christophe MONNOT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, CESNE Philippe, FLACHE Jérôme, Claude CORON, Jean CHEVASSUT, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

Suppléants :
M. Ludovic GAUTHEY (suppléant de ATHANASE),
M. Jean-Claude BACHELET (suppléant de PRUDHON)
M. Serge COULON (suppléant de TUDELA)

Délégués ayant donné procuration :
M. Raphaël BOUILLET à Mme Danièle JONDOT-PAYMAL
M. Frédéric CANCEL à M. Alain SUGUENOT,
Mme Ariane DIERICKX à M. Alexis FAIVRE,
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL,
M. Philippe DIDAILLER à Michel PICARD
Mme Patricia ROSSIGNOL à Patrick FERRANDO,
M. Didier SAINT EVE à M. Jean-Pierre REBOURGEON,
Mme Annie BARAT à M. Jean-Paul ROY,
Mme Chantal MITANCHEY à M. Franck CHAMBRION
M. Guillaume d'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Accusé de réception en préfecture
021-200006682-20171218-CC17-509-DE
Date de télétransmission : 05/01/2018
Date de réception préfecture : 05/01/2018

Délégués Absents non suppléés et non représentés :
Mme et MM. Justine MONNOT, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Carla VIAL, Jean-Benoît VUITTENEZ, Marc DENIZOT, Thierry LAINE, Jacky CLERGET, Jacques FROTEY.

Secrétaire de séance : M. Alexis FAIVRE.

ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

M. CHAMPION, rapporteur, rappelle que conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, le rapporteur précise que l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Il ajoute que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Le vote du Budget Primitif 2018 intervenant en mars, et afin d'assurer la continuité des services offerts par la Communauté d'Agglomération, M. CHAMPION demande à l'assemblée délibérante d'ouvrir par anticipation du vote du budget primitif 2018, les crédits suivants :

✓ Budget Principal

Investissement	Budgété 2017	Ouverture des crédits 2018 (25% du budgété 2017)
Chapitre 20	615 193,91 €	153 798,48 €
Chapitre 204	1 067 236,76 €	266 809,19 €
Chapitre 21	4 922 141,78 €	1 230 535,45 €
Chapitre 23	0,00 €	0,00 €
Total	**6 604 572,45 €**	**1 651 143,12 €**

✓ Budget Transports

Investissement	Budgété 2017	Ouverture des crédits 2018 (25% du budgété 2017)
Chapitre 20	3 225,00 €	806,25 €
Chapitre 204	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21	48 938,05 €	12 234,51 €
Chapitre 23	0,00 €	0,00 €
Total	**52 163,05 €**	**13 040,76 €**

✓ Budget Assainissement Collectif Régie

Investissement	Budgété 2017	Ouverture des crédits 2018 (25% du budgété 2017)
Chapitre 20	29 004,00 €	7 251,00 €
Chapitre 204		0,00 €
Chapitre 21	1 097 224,65 €	274 306,16 €
Chapitre 45	5 376,25 €	1 344,06 €
Total	**1 131 604,90 €**	**282 901,22 €**

✓ Budget Assainissement Collectif Affermage

Investissement	Budgété 2017	Ouverture des crédits 2018 (25% du budgété 2017)
Chapitre 20	950,00 €	237,50 €
Chapitre 204	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21	5 741 718,22 €	1 435 429,56 €
Chapitre 23	109 097,87 €	27 274,47 €
Total	**5 851 766,09 €**	**1 462 941,53 €**

✓ Budget Assainissement Non Collectif – SPANC-

Investissement	Budgété 2017	Ouverture des crédits 2018 (25% du budgété 2017)
Chapitre 20		0,00 €
Chapitre 204		0,00 €
Chapitre 21		0,00 €
Chapitre 45		0,00 €
Total	**0,00 €**	**0,00 €**

✓ Budget Eau Potable Régie

Investissement	Budgété 2017	Ouverture des crédits 2018 (25% du budgété 2017)
Chapitre 20	130 850,00 €	32 712,50 €
Chapitre 204		0,00 €
Chapitre 21	1 073 155,85 €	268 288,96 €
Chapitre 23		0,00 €
Total	**1 204 005,85 €**	**301 001,46 €**

✓ Budget Eau Potable Affermage

Investissement	Budgété 2017	Ouverture des crédits 2018 (25% du budgété 2017)
Chapitre 20	4 000,00 €	1 000,00 €
Chapitre 204		0,00 €
Chapitre 21	3 488 718,74 €	872 179,69 €
Chapitre 23		0,00 €
Total	**3 492 718,74 €**	**873 179,69 €**

M. CHAMPION souligne que les crédits « budgétés 2017 » correspondent au cumul des crédits votés en budget primitif, en décisions modificatives (hors DM du mois de décembre 2017) et en reports de crédits. Les crédits utilisés par anticipation, dans les limites définies ci-dessus seront repris dans le cadre du vote du budget primitif 2018.

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans les limites définies ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

BEAUNE COTE ET SUD COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CHAGNY NOLAY

Jean-François PONS

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.